

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 24 JUIN , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Nadine DUCOURTIOUX

Date de convocation du Conseil communautaire : 15 juin 2010

Étaient présents :

- **ARCINS** : Claude GANELON
- **ARSAC** : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Georges MONTMINOUX
- **CANTENAC** : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
- **CUSSAC** : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABERT
- **LABARDE** : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- **LAMARQUE** : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- **LUDON-MEDOC** : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Yves DUMAS
- **MACAU** : Christel COLMONT-DIGNEAU *procuration* à Gérard DUBO, Isabelle LAFEUILLADE, Pierre CABANY, Anne SAVIN DE LARCLAUZE *procuration* à Pierre CABANY
- **MARGAUX** : Jacqueline DOTTAÏN, Serge FOURTON, Jean-Marie GAY
- **LE PIAN-MEDOC** : Philippe SIMON, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Annick MORA
- **SOUSSANS** : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGRO

Absents, excusés : Daniel PARABIS, Michel HAUTIER, Philippe DUCAMP, Christian VELLA, Ludovic LALANDE, Didier MAU

Concerne : 10-41 TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION

Filière Administrative :

Suite à une proposition d'avancement de grade, il est proposé la création d'un poste de Directeur Territorial en lieu et place d'un poste d'Attaché Principal (DGS). Ceci n'a aucune incidence financière.

Un de nos agents, Rédacteur Territorial, responsable des Finances et des Ressources Humaines, est en instance de mutation. Afin d'assurer son remplacement, en raison du développement des activités de la Communauté de Communes, il est proposé d'ouvrir un poste d'Attaché Territorial.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **décide :**

- d'ouvrir un poste de Directeur Territorial et de fermer un poste d'Attaché principal ;
- d'ouvrir un poste d'Attaché Territorial ;

Filière Sécurité :

Lors de l'intégration des agents de la filière Sécurité comme personnel communautaire, un de ces agents relevait du cadre d'emploi de garde-champêtre. Les textes permettent son intégration dans le cadre de la police municipale.

Après avis du Comité Technique Paritaire, il est donc proposé de supprimer un poste de garde champêtre et d'ouvrir un poste de gardien de police.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **décide** d'ouvrir un poste de gardien de police et de fermer un poste garde champêtre.

Filière Technique :

Par délibération 09-64 du 24 septembre 2009, il avait été décidé de procéder au recrutement soit d'un Ingénieur (agent de catégorie A de la F.P.T.) soit d'un technicien (agent de catégorie B). Les deux postes ont donc été ouverts dans le Tableau des effectifs.

Suite aux différents entretiens, la candidature d'un Technicien Supérieur Territorial a été retenue. Il est donc proposé de supprimer le poste d'Ingénieur Territorial.

Un agent technique de 2^{ème} Classe a été admis à l'examen professionnel d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} Classe. Il est donc proposé d'ouvrir un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe.

L'ouverture de la micro crèche à Cantenac nécessite le recrutement de 3 Adjoints Techniques de 2^{ème} Classe. Il est proposé d'ouvrir deux postes d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe, le 3^{ème} étant laissé vacant suite à l'avancement précédent.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **décide**

- de fermer un poste d'Ingénieur Territorial ;
- d'ouvrir un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} Classe ;
- d'ouvrir deux postes d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe;

Filière Médico Sociale :

De plus, une Éducatrice de Jeunes Enfants, en poste actuellement, sera la référente professionnelle de la micro crèche. Elle assurera, en plus, le poste à mi-temps supplémentaire d'Animatrice du Relais Assistantes maternelles (RAM), ouvert par délibération 09-82 du 3 décembre 2009.

Une des puéricultrices, en poste actuellement, a fait savoir qu'elle entendait faire valoir ses droits à la retraite en fin d'année. Dans la mesure où il y a obligation d'avoir sur chaque structure une puéricultrice et afin de préparer ce remplacement, il est proposé dans un premier temps, de remplacer l'Éducatrice de Jeunes Enfants, par une puéricultrice.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **décide :**

- d'ouvrir un poste de puéricultrice.

Le Tableau des effectifs modifiés est joint à la présente délibération.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 28 juin 2010

Le Président,

Gérard DUBO

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

TABLEAU DES EFFECTIFS au 1° juillet 2010

Grade	cat.	postes ouverts	postes pourvus	postes non pourvus	proposés	nouveau tableau
Personnel Titulaire		49	48	1	5	52
Filière Administrative						
Directeur Général des Services	A	1	1	0	0	1
Directeur Général des Services Adjt	A	1	1	0	0	1
<i>Directeur Territorial*</i>	A	0	0	0	1	1
<i>Attaché Territorial Principal*</i>	A	2	2	0	-1	1
Attaché Territorial	A	0	0	0	1	1
Rédacteur Territorial	B	2	2	0	0	2
Adjoint Administratif 1 ère CI	C	1	1	0	0	1
TOTAL		7	7	0	1	6
Filière Animation						
Animateur	B	2	2	0	0	2
Adjoint d'Animation 1ère CI	C	1	1	0	0	1
Adjoint d'Animation 2 ème CI	C	3	3	0	0	3
TOTAL		6	6	0	0	6
Filière Sécurité						
Chef de service police municipale de cl sup	B	1	1	0	0	1
Brigadier-Chef principal	C	1	1	0	0	1
Brigadier	C	2	2	0	0	2
Gardien	C	3	3	0	1	4
Garde champêtre	C	1	1	0	-1	0
TOTAL		8	8	0	0	8
Filière sportive						
Educateur des APS Hors Classe	B	1	1	0	0	1
TOTAL		1	1	0	0	1
Filière Médico-Sociale						
Puéricultrice	A	2	2	0	1	3
Éducatrice Jeunes Enfants	B	4	4	0	0	4
Monitrice-Éducatrice	B	1	1	0	0	1
Auxiliaire de Puériculture 1ère CI	C	3	2	1	0	3
Auxiliaire de Puériculture	C	2	2	0	0	2
TOTAL		12	11	1	1	13
Filière Technique						
Ingénieur	A	1	0	0	-1	0
Technicien Supérieur Territorial	B	1	1	0	0	1
Agent Technique Qualifié	C	1	1	0	0	1
Adjoint Technique 1 ère CI **	C	1	1	0	1	2
Adjoint Technique 2 ème CI	C	12	12	0	2	14
TOTAL		15	15	0	3	18
Personnel Contractuel						
Chargé de Mission	A	2	2	0	0	2
TOTAL GÉNÉRAL		51	50	1	5	54

* Grade Fonctionnaire DGS et DGAS qui n'interviennent pas dans le calcul des effectifs

** 2 agents sont détachés auprès de la Société prestataire services OM

Acte à classer

DL10-41

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_3_2010-07-02T15-56-47.00 (MI26259265)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100702-DL10-41-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Tableau des effectifs

Date de décision : 02/07/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Acte : [10-41 Tableau des effectifs-Modification.PDF](#)

Préparé	Le 02/07/10 à 15:56	Par PERIER Jean-Marc
Transmis	Le 02/07/10 à 15:56	Par PERIER Jean-Marc
Accusé de réception	Le 02/07/10 à 16:11	